



## Problèmes après achat d'une voiture

-----  
Par Laurine

Bonjour à tous,

J'ai acheté une voiture en décembre 2022 à un particulier. Celui-ci m'a notifié qu'il fallait changer le volant moteur + embrayage de la voiture, ce que j'ai accepté.

Quand je lui ai demandé le contrôle technique, il m'a dit que ce n'est pas obligatoire ("il y en a qui le font avant la vente, il y en a qui font pas", il m'a dit) j'étais pas au courant que c'était obligatoire de moins de 6 mois j'ai accepté et je me suis retrouvé à pas pouvoir faire la carte grise car contrôle technique trop vieux.

Du coup j'ai fait passer le contrôle technique, qui c'est avéré défavorable avec 2 problèmes majeurs, l'un d'entre eux j'ai un devis de + 600? pour les réparations.

Ma question est ai-je un recours contre le vendeur qui m'avait affirmé que la voiture avait un seul soucis ? Même si j'ai acheté la voiture sans controle technique puisque je savais pas que c'était obligatoire ?

Je vous remercie de me lire et si vous pouvez m'aider.

Bien à vous  
Laurine

-----  
Par janus2

Bonjour,  
En cas de vente sans contrôle technique, les juges n'hésitent généralement pas à prononcer la nullité de la vente.  
Donc oui, vous avez un recours...

-----  
Par Laurine

Je vous remercie pour votre réponse.

Sauriez vous me dire si cela vaut la peine d'essayer quelque chose contre le vendeur ou si toute la procédure va finalement me coûter plus cher que toutes les réparations nécessaires pour la voiture ?

Merci d'avance  
Cordialement

-----  
Par Pragmatico

BONJOUR...  
S'il fallait changer volant moteur et embrayage, avez vous payé ce véhicule à son prix ?

-----  
Par Laurine

Bonjour,  
On a payé moins cher que ce qu'il demandait au début.